



Société Suisse des Auteurs
Schweizerische Autorengesellschaft
Società Svizzera degli Autori

No 65 été 2002



dire

Les fluctuations de la loi de droit d'auteur (LDA)

Après l'entrée en vigueur de la LDA en 1993, dans le cadre des travaux de l'OMPI, deux nouvelles conventions furent signées concernant l'introduction des mesures de protection techniques dans le domaine des utilisations électroniques et la protection des interprètes des œuvres sonores.

Pour que la Suisse puisse ratifier ces conventions, de légères modifications de la LDA étaient nécessaires.

Tout se complique par le fait que certains milieux d'utilisateurs et de producteurs n'avaient accepté que de très mauvaise grâce la LDA de 1993. Aussi ont-ils vite compris l'intérêt de ce processus de ratification suisse: puisqu'il fallait effectuer des modifications de la LDA, pourquoi ne pas profiter pour en faire une révision plus en profondeur et ainsi corriger dans le «bon sens» cette loi par trop favorable aux auteurs.

Plusieurs motions ont été soumises au Parlement afin de limiter les droits des auteurs, notamment dans le rapport auteur / producteur.

Nous avons obtenu une solution originale en Suisse: la liberté contractuelle. En fait, le contrat entre le producteur et l'auteur détermine l'étendue de la cession ainsi que la rémunération conséquente. Ainsi, chaque partie se retrouve à égalité au départ.

Nous sommes parfaitement conscients que, dans une grande majorité des cas, le producteur se trouve en position de force: soit qu'il dispose d'un service juridique fort et efficace, soit qu'il jouit d'un quasi-monopole dans le domaine de création concerné, soit qu'il dispose des deux à la fois. Pour l'auteur, s'il n'est pas en position de force (cas plutôt exceptionnel), il ne peut compter que sur sa société d'auteur pour l'aider.

Différents milieux économiques suisses veulent aujourd'hui revenir sur ce point et, en plus, prévoir dans la loi une clause équivalente à une cession de droits en leur faveur si rien n'est précisé dans le contrat.

On renforcerait donc la partie la plus forte d'une manière absolument scandaleuse.

Actuellement, l'Institut de la Propriété Intellectuelle à Berne a décidé de proposer la création de groupes de travail sur trois sujets, en espérant que ces groupes parviendront à un nouveau consensus acceptable qui permettrait une modification de la loi et, par là même, à une ratification des traités internationaux de l'OMPI.

Le sujet le plus important pour nous est le suivant: la position des producteurs face aux titulaires d'origine des droits d'auteur.

Nous nous retrouvons donc, comme au début de la création de la SSA en 1985, face à un défi primordial pour les auteurs: assurer une protection législative forte afin de permettre le développement de la création!

Pierre-Henri Dumont
Directeur de la Société Suisse des Auteurs



MIX & REMIX

Coup d'œil

savoir

- 2 Diffusions télévisées en Italie
- 3 Assemblée générale et deux nouveaux membres au Conseil de la SSA

comprendre

- 4 Mines en scène
Georges Schwizgebel, dessinateur
- 5 Interview de Nathalie Jayet
responsable scène à la SSA

créer

- 6 Les concours de la SSA
- 6 Le manuel du jeune auteur réalisateur

aimer

- 7 Hommage à Dominic Noble,
par Nicolas Buri
- 8 Palmarès Festivals de Fribourg et Nyon
- 8 Regards croisés
Philippe Cohen sur *B comme Béjart*

se souvenir

- 9 Réductions avec la carte membre SSA
- 9 Diffusion de vos œuvres à l'étranger





Diffusions télévisées en Italie

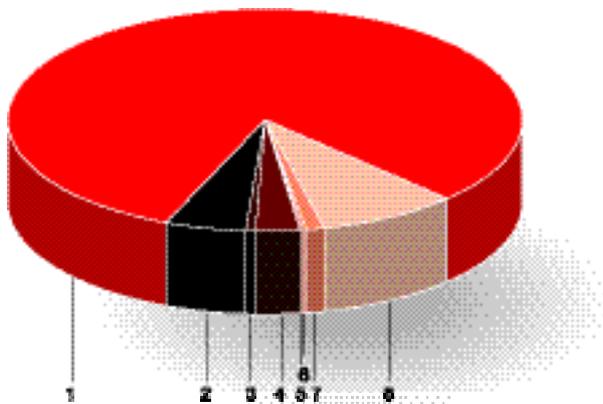
La SSA, par le biais du nouveau contrat de réciprocité signé avec la SIAE pour les œuvres audiovisuelles, peut demander des droits pour ses propres membres pour des diffusions sur les chaînes de la RAI, des groupes RTI et TMC. Il suffit qu'une œuvre de votre répertoire soit diffusée sur une des chaînes de ces groupes pour recevoir vos droits, «l'equo compenso», selon l'article 46bis de la loi italienne sur le droit d'auteur. Signalez-nous donc toutes les diffusions télévisées de vos œuvres en Italie en écrivant au soussigné tous les détails nécessaires (chaîne, date de diffusion, titre de l'œuvre) à la récupération de vos droits.

Carlo Capozzi, SSA audiovisuel
carlo.capozzi@ssa.ch

Une statistique de la SSA

Droits étrangers perçus en 2001 pour les membres SSA, par pays

En 2001, la SSA a reçu des redevances provenant de 15 sociétés concernant l'exploitation des œuvres créées par les membres de la SSA dans 16 pays différents. Il s'agit là du plus grand nombre de provenance de droits que la SSA ait connu depuis sa fondation. Par rapport à l'exercice précédent, la perception globale a augmenté de plus de la moitié. La rémunération pour l'exploitation des œuvres dramatiques, dramatico-musicales et chorégraphiques constitue 38% de ces perceptions, l'exploitation des œuvres audiovisuelles et radio-phoniques 62%. Les droits d'émission sont identifiés comme la plus grande source de revenus de nos membres réalisés à l'étranger; toutefois, nous notons un accroissement considérable des droits de représentation sur scène. L'écrasante majorité des perceptions provient des pays latins.



1 France, Belgique, Canada 81 %	5 Uruguay 0,15 %
2 Espagne 5,05 %	6 Autres 0,23 %
3 Autriche 0,62 %	7 Pologne 1,14 %
4 Allemagne 2,76 %	8 Italie 8,77 %

Diffusions télévisive in Italia

La SSA, tramite il nuovo contratto di rappresentanza reciproca firmato con la SIAE per le opere audiovisive, può chiedere dei diritti per i propri soci per delle diffusions sui canali della RAI, RTI e TMC. Basta che un'opera del vostro repertorio sia trasmessa sui canali di questi gruppi per ricevere dei diritti, «l'equo compenso», secondo l'articolo 46bis della legge italiana sul diritto d'auteur. Segnalateci dunque tutte le diffusions televisive delle vostre opere in Italia scrivendo al sottoscritto i dettagli necessari (canale, data di diffusion, titolo dell'opera) per il recupero dei vostri diritti.

Carlo Capozzi, SSA audiovisivo
carlo.capozzi@ssa.ch

Quel jury pour quel prix?

Le Fonds culturel propose régulièrement des actions culturelles destinées à favoriser la création d'œuvres nouvelles appartenant à des répertoires que représente la SSA. Vous êtes un grand nombre à participer à ces actions tout au long de l'année et il nous semble utile de préciser la politique interne du choix des jurys de ces différents concours.

Les actions culturelles organisées par la SSA

Sur décision de la Commission culturelle et du Conseil d'administration, les actions culturelles de la SSA se présentent sous forme de concours et donnent à chaque auteur suisse ou domicilié en Suisse une chance d'accéder à une bourse accordée par des jurys indépendants externes à la société. Ainsi les actions *Fonds d'encouragement à la création interdisciplinaire*, *Prix SSA au développement de scénarios*, *Soutien à l'écriture théâtrale*, *Commandes de pièces de théâtre*, *Fonds d'encouragement à la création chorégraphique*, *Fonds d'encouragement à la traduction théâtrale* sont traitées directement par ces jurys indépendants choisis par la Commission culturelle hors de son sein. La tâche des membres du Conseil d'administration qui participent à la Commission culturelle se limite donc à édicter les règlements et à choisir les membres des jurys. Le bilinguisme est souvent une exigence pour faire partie de ces jurys et la Commission culturelle veille à ce que les différentes tendances d'un répertoire soient représentées, dans la limite du possible car, comme chacun sait, il n'y a pas de jury parfait !

Il existe cependant deux actions où les membres de la Commission culturelle sont invités à juger eux-mêmes les demandes ponctuelles qui leur sont faites:

- Composition lyrique et Composition dramatico-musicale, soit les soutiens à la composition de musique de scène pour l'opéra, le théâtre et la danse.
- Publication de pièces dans la «Collection Théâtre Suisse» éditée par L'Age d'Homme. Le comité de lecture est composé de deux membres de la Commission culturelle, d'un lecteur externe à la société et d'un responsable de la maison d'édition.

Les actions culturelles soutenues par la SSA

Certains organismes culturels (associations, fondations, institutions, théâtres, etc.) proposent à la SSA de participer à une action culturelle en commun en faveur des auteurs vivants en Suisse. Si la Commission culturelle donne son accord, le Fonds culturel cofinance cette action et, dans certains cas, collabore à sa mise sur

ped. S'il s'agit de concours, la SSA est représentée dans les jurys par un membre de sa Commission culturelle, qui y est donc minoritaire. Il en va ainsi pour les *Concours d'écriture de comédies*, *Ateliers d'écriture Maisons Mainou*, *Résidences d'écriture à la Comédie de Genève*.

Etre membre de la Commission culturelle et du Conseil d'administration de la SSA ne constitue donc pas un avantage particulier pour bénéficier des actions culturelles, mais bien une responsabilité afin de les définir et les gérer au mieux dans l'intérêt de tous les auteurs.

Sur notre site Internet, vous trouverez tous les règlements relatifs aux concours et appels d'offres que la SSA organise ou soutient: <http://www.ssa.ch/francais/services/culturel/concours.htm>

Assemblée générale et nouveaux membres du Conseil

Elle s'est tenue le 8 juin 2002 au Théâtre de Vidy-Lausanne en présence d'une centaine de membres et d'invités. Après les rapports du président Claude Champion, du directeur Pierre-Henri Dumont, l'assemblée a approuvé à l'unanimité le Rapport annuel et les Comptes 2001, suivant sur ce dernier point le rapport de l'Organe de Contrôle.

Elle a renouvelé pour trois ans le mandat d'administratrice de Dominique de Rivaz et élu deux nouveaux administrateurs, Emanuelle delle Piane (théâtre) et Charles Lombard (théâtre), qui remplacent les administrateurs n'ayant pas sollicité de nouveaux mandats (Cécile Scolari et Olivier Chiacchiari). Les administrateurs sortants ont été remerciés pour leurs contributions en faveur des auteurs et de la création en général.

Maître Philippe Zoelly a ensuite dressé le bilan du Fonds de prévoyance (Fondation Fonds de secours SSA) en faveur des auteurs, dont il est le président.

Puis, l'assemblée a approuvé à l'unanimité (moins une abstention) pour l'an 2002 les nouveaux taux de retenues affectés aux différents Fonds de la SSA selon la clé de répartition suivante: Fonds de prévoyance **3,9%** (ancien 1%), Fonds de solidarité **0,1%** (ancien 0,5%) et Fonds culturel **6,0%** (ancien 8,5%). Enfin, Simone Collet, présidente de la Commission consultative des auteurs, a présenté son rapport sur les activités de la Commission précitée.

Avant l'apéritif et le repas, l'assemblée a pris fin avec un divertissement humoristique par Yann Lambiel, qui nous a montré l'étendue de son talent d'imitateur.

Claude Champion, président SSA

Nous avons le plaisir de saluer les deux nouveaux membres du Conseil d'administration:

Emanuelle delle Piane

Née en 1963 et vivant à La Chaux-de-Fonds, elle est auteure de théâtre et de pièces radiophoniques, scénariste (télévision et cinéma) et co-écrit des one-man-shows; elle enseigne également l'écriture dramatique et de scénario.



Charles Lombard

Né en 1953 et vit en tant qu'écrivain indépendant à La Chaux-de-Fonds; auteur de théâtre et de pièces radiophoniques.



Contratto modello in italiano

La SSA è felice di proporvi il suo modello di contratto tradotto finalmente in lingua italiana. Questo contratto è un modello tra l'autore ed il produttore per la scrittura di uno scenario, che deve essere evidentemente adattato ad ogni caso particolare.

Potete chiedere aiuto alla nostra giurista Sandra Gerber (sandra.gerber@ssa.ch) o al sottoscritto per tutte le vostre domande. Con questo modello, l'autore è garantito che i suoi diritti sono salvaguardati correttamente. Il contratto prevede in particolare tutte le tappe della scrittura dello scenario, una riserva per l'intervento delle società d'autori o un compenso proporzionale. Il nostro modello è scaricabile direttamente dal nostro sito Internet (<http://www.ssa.ch>) o può essere ordinato per telefono (disponibile su dischetto o carta).

Carlo Capozzi, SSA audiovisivo
carlo.capozzi@ssa.ch

Intermittents du spectacle reconnus

Suite à une proposition du conseiller PDC Reto Galli, déposée au Conseil national en décembre 2001, le Conseil des Etats a adopté une motion en faveur des intermittents du spectacle le 7 mars dernier. Un alinéa supplémentaire vient ainsi d'être ajouté à l'article 13 de la LACI, relatif au temps de cotisation au chômage, qui tient désormais compte des conditions particulières des professions où les changements d'employeurs et les engagements temporaires sont monnaie courante. Le vote du Conseil national devra encore entériner cette motion qui constitue une véritable reconnaissance pour les intermittents du spectacle au niveau fédéral, pour faire valoir des droits au chômage moins restrictifs qu'actuellement. La SSA avait soutenu «Action Intermittents» dès le début du lancement des actions en faveur de leur reconnaissance; la survie des principaux métiers du spectacle et de l'audiovisuel avait été menacée par les nouvelles dispositions de la loi sur l'assurance chômage.



«Mines en scène»

Interview de Georges Schwizgebel, dessinateur



Georges Schwizgebel, vous venez d'obtenir le Prix suisse du cinéma 2002 pour le meilleur court métrage avec votre film d'animation *La Jeune Fille et les Nuages*. Comment en êtes-vous arrivé là ?

J'ai fait les arts décoratifs, section graphisme. On a eu envie avec des collègues de faire du dessin animé. C'est sans doute à cause de la proximité du Festival d'Annecy, le plus important festival d'animation au monde.

Qu'est-ce que vous essayez de trouver, de chercher par l'animation ?

Je m'exprime avec le dessin et le mouvement. Je n'ai jamais fait de film avec des dialogues.

Est-ce une recherche poétique ou allégorique ?

Ce qui m'intéresse ce sont plutôt les problèmes formels, assez proches de la peinture. Le sujet n'est souvent qu'un prétexte pour démarrer quelque chose de créatif.

Faites-vous tout vous-même ?

Oui, à part la musique. Ma démarche est relativement toujours la même. Je présente l'idée sous forme de story-board qui me permet de rechercher des financements à mon projet et ensuite je fais le film et le présente aux différents festivals.

Comment vous différenciez-vous par rapport aux autres cinéastes ?

Le cinéma d'animation est un travail solitaire, en tout cas pour les courts métrages. En long métrage c'est une autre histoire. Cela prend en moyenne deux à trois ans pour un film d'animation d'une durée de quatre à sept minutes.

Travaillez-vous essentiellement sur vos propres projets ou avez-vous d'autres mandats ?

J'ai la chance de choisir mes sujets. Mais, au début, on a beaucoup travaillé sur des génériques pour la télévision ce qui m'a permis d'apprendre mon métier de cinéaste sur le tas. Ce n'est quand même pas si compliqué que ça, l'animation, parce que l'éclairage est réglé une fois pour toutes. Ce n'est pas la même chose que de travailler avec de la pâte à modeler, par exemple, où l'on doit pren-

dre en compte la gestion des trois dimensions. Le dessin, techniquement, c'est assez simple.

Quel est le parcours de vos films ?

Il a d'abord une durée de vie de deux ans dans les festivals. On peut avoir des passages à la télévision, notamment celle qui a coproduit ou celle qui l'a acheté lors d'un de ces mêmes festivals. Puis il y a depuis trois-quatre ans, «Succès cinéma», une aide fédérale, encourageant la programmation de films suisses dans les salles de cinéma. Cela permet, outre de montrer le film, de financer le suivant. Certaines chaînes culturelles programment aussi plus volontiers les films d'animation. L'Agence du Court-Métrage en France achète des copies et distribue également les films dans les salles qui font partie d'une association. C'est un public choisi, mais ils ont beaucoup de salles. Comme il n'y a pas de dialogue, on peut espérer une distribution internationale.

Vous occupez-vous vous-même de la distribution de vos films ?

J'ai eu un agent, mais je m'en occupe essentiellement moi-même maintenant, même si je le fais certainement très imparfaitement.

Vous sentez-vous à l'aise dans votre profession ?

Je crois que je me sens plutôt privilégié parce que j'ai déjà fait beaucoup de films et que, jusqu'à présent, on m'a fait confiance.

Vous avez fait combien de films ?

Douze ! En trente ans. C'est peu en comparaison, mais je n'ai pas eu la situation que j'ai maintenant dès le départ. D'ailleurs ce n'est que depuis les années 80 qu'on peut obtenir de l'argent pour un film d'animation. De toute façon, j'ai peu de frais généraux, je vis aussi avec de petits moyens. Le budget normal d'un film d'animation de court métrage se situe à peu près entre vingt cinq mille à trente mille francs la minute.

N'avez-vous pas l'impression que le cinéma d'animation est un peu dévalorisé ?

Oui, c'est le danger. Il est parfois considéré comme mineur par les autres cinéastes. On doit toujours rappeler que ça existe. Le court métrage d'animation est une discipline artistique en soi. Il n'est pas un essai avant de passer au long.

Comment travaillez-vous ?

Je commence par des *line tests*, des essais à l'ordinateur. Pour voir comment cela bouge. Ensuite, satisfait, je passe au dessin, à la peinture, au pastel ou au crayon. C'est vraiment de l'artisanat. J'en profite pour dire que l'animation n'est pas forcément pour les enfants, même si elle les fascine souvent.

Avez-vous des projets ?

Oui, un film d'animation commencé déjà l'année passée, coproduit entre autre avec l'Office National du Canada intitulé *L'Homme sans Ombre* d'après un roman de Adelbert von Chamisso *L'étrange histoire de Peter Schlemihl* qui s'inspire lui-même du mythe de Faust.

Propos recueillis par Richard Gauteron

Biographie

Georges Schwizgebel, né en 1944 à Reconvilier, a réalisé une douzaine de films d'animation. Presque tous ont été primés dont :

- 1974 **Le Vol d'Icare** primé aux Festivals de Zagreb et Soleure
- 1985 **78 Tours** Premier prix du Festival de Valladolid, Grand prix aux Festivals de Stuttgart et Treviso
- 1992 **La Course à l'Abîme** primé aux festivals de Zagreb et Hiroshima
- 1995 **L'Année du Daim** Premier prix du Festival de Zagreb, Grand prix du Festival d'Espinho
- 1998 **Fugue** nominé pour le Prix suisse du cinéma 2000, catégorie court métrage
- 2000 **La Jeune Fille et les Nuages** Prix suisse du cinéma 2002 pour le meilleur court métrage



Interview de Nathalie Jayet, responsable «scène» à la SSA

Nathalie, quelle est votre fonction au sein de la SSA ?

Je suis la responsable du service scène. Actuellement, nous avons en plus Expo.02 qui nous occupe passablement.

Pouvez-vous nous préciser votre travail ?

Il y a une partie commune avec le travail de mes collègues. Je gère concrètement les droits d'auteur et leur exploitation auprès de certains théâtres.

Vous avez des régions spécifiques ?

Oui, tous les théâtres à l'intérieur des cantons de Neuchâtel et de Berne. Je m'occupe aussi de toutes les exploitations des œuvres de Robert Walser. Et j'ai encore à charge deux théâtres vaudois, Vidy et le Centre Dramatique Chablais-Riviera.

Qu'est-ce que vous faites concrètement dans le cadre de l'Expo.02 ?

Monsieur Dumont a mené toutes les négociations qui ont abouti à un contrat de licence avec Expo.02, et je prépare maintenant la perception des droits. Dans le cadre des «Events», il y a encore beaucoup de détails techniques à régler et des programmations à analyser. Ce qui est accueil, ce qui est création propre à Expo.02, de quel répertoire il s'agit (SSA ou SUISA), si les auteurs sont représentés par nous ou pas... autant de questions à régler !

De quel répertoire s'agit-il ?

En ce qui nous concerne, beaucoup de comique, du théâtre, de la danse aussi et des auteurs interprètes comme Gardi Hutter par exemple.

Hormis Expo.02, votre gestion des répertoires consiste en quoi ?

Je réceptionne les demandes d'autorisation, je les achemine vers l'auteur ou les ayants droit en proposant des conditions financières selon nos tarifs. Les auteurs peuvent accepter ces

conditions, mais ils peuvent aussi exiger des conditions supérieures aux tarifs. Une fois l'autorisation acquise, il faut établir le contrat d'exploitation, ensuite, après les représentations, obtenir la déclaration de recettes et établir la facture. Ensuite c'est du ressort de la comptabilité, même si nous continuons à collaborer, notamment pour la répartition des droits une fois qu'ils sont encaissés.

Avez-vous la possibilité de rencontrer les auteurs ?

Je donne beaucoup de conseils pour les adhésions ou pour les déclarations d'œuvres.

Depuis le départ de Madame de Marchi, c'est vous qui supervisez tout le service ?

C'est un peu militaire comme terme. Il s'agit plutôt de conseils et de la coordination, chacune travaillant de manière autonome.

Quelles sont les difficultés majeures que vous rencontrez ?

Ce qui nous fait beaucoup de souci parfois ce sont les problèmes d'autorisation. Ça concerne moins les auteurs suisses que des auteurs membres d'autres sociétés.

Pourquoi ? A cause des ayants droit ?

Oui, mais pour une bonne part, ça concerne un groupe assez restreint d'auteurs représentés par des agents. Le problème majeur vient du temps de réponse et/ou des exigences financières. Je dois dire aussi que les compagnies s'y prennent parfois un peu tard pour les demandes d'autorisation.

Quand faudrait-il faire une demande d'autorisation ?

C'est difficile de généraliser, mais au minimum une année à l'avance serait bien, voire entre 3 et 6 mois avant le début de la concrétisation du projet. Cela laisse le temps de résoudre un problème éventuel.

Et qu'est-ce qui vous fait plaisir dans votre activité ?

Ce qui me fascine c'est de travailler à cheval sur différentes régions linguistiques avec des mentalités autres, de faire face à des interlocuteurs très divers et aussi à plusieurs traditions en matière de droits d'auteur. Les questions qui tournent autour d'aspects techniques sont parfois un vrai défi car, par exemple

dans une déclaration d'œuvre, les questions de répertoire et de gestion de droits peuvent être complexes...

Pouvez-vous me donner un exemple ?

Eh bien, tenter de savoir si une musique doit être chez nous ou à la SUISA ne coule pas toujours de source, ou débrouiller des questions de minutage, déterminer des taux d'intervention, des parts entre co-auteurs, des situations contractuelles avec un éditeur...

Et en cas de conflit ?

Nous n'avons pas de clef de partage prédéfinie en matière de scène. Le partage des droits est l'affaire des co-auteurs. La seule chose que l'on peut faire le cas échéant, c'est de jouer le médiateur, trouver un compromis. Il y a souvent un gros travail de «traduction» à faire auprès des auteurs. Leur expliquer nos notions de gestion de droits qui sont très techniques parce que ça s'exprime en minutages, en pourcentages, en parts, en cessions, en territoires...

Est-ce codifié ?

Pas du tout. La loi ne dit rien à part: «l'auteur a le droit exclusif de décider si, quand et de quelle manière son œuvre sera utilisée». Tout le reste c'est de la pratique, et parfois de la jurisprudence.

Comment êtes-vous venue à la SSA ?

J'y suis depuis cinq ans. Après une maturité classique, j'ai fait six semestres en histoire de l'art. J'ai fait toutes mes écoles en allemand. Après, j'ai effectué un apprentissage de disquaire. Et ensuite j'ai suivi un stage dans une maison d'édition de disques et en organisation de concerts. Et c'est, en fait, comme ça que j'ai été sensibilisée aux droits d'auteur, par nos contacts avec la SUISA. Lors d'une annonce d'offre d'emploi proposée par la SSA, j'ai sauté sur l'occasion.

Allez-vous plus souvent au spectacle ?

Non, peut-être un tout petit peu plus qu'avant tout de même. J'avoue que je vais davantage au musée ou à une expo. Ça me change les idées. Car j'arrive difficilement lors d'un spectacle à me distancier de mon activité professionnelle.

Propos recueillis par Richard Gauteron



CRÉER

Fonds d'encouragement à la création chorégraphique

Pour la sixième fois, ce Fonds de la SSA attribuera à la fin de cette année trois bourses (au maximum) d'une valeur totale de **Fr. 30 000.-** aux meilleurs projets présentés selon les modalités stipulées par le règlement. En outre, des bourses supplémentaires de **Fr. 3000.-** chacune seront décernées si l'un ou plusieurs projets récompensés sont construits sur une musique originale commandée à un compositeur suisse ou domicilié en Suisse.

Délai d'envoi des projets: **1^{er} octobre 2002.**
Règlement disponible à la SSA et sur Internet
<http://www.ssa.ch/francais/services/culturel/concours.htm>

Soutien à l'écriture théâtrale

Réservées à des auteurs suisses ou domiciliés en Suisse, six bourses de **Fr. 5000.-** chacune sont attribuées chaque année par un jury qualifié sur présentation de projets de pièces théâtrales originales (adaptations d'œuvres préexistantes exclues). Trois bourses seront décernées en décembre 2002 et trois autres en juin 2003.

Délai d'envoi des dossiers (selon les modalités prévues par le règlement) respectivement le **15 octobre 2002** et le **15 mai 2003.**

Règlement disponible à la SSA et sur Internet
<http://www.ssa.ch/francais/services/culturel/concours.htm>

Commande de pièces de théâtre

Le Fonds culturel de la SSA reconduit pour la quatrième fois l'action destinée à encourager, par des apports financiers, les théâtres et troupes professionnels suisses à commander des pièces originales (adaptations d'œuvres préexistantes exclues) aux auteurs suisses ou domiciliés en Suisse.

Deux à trois bourses de **Fr. 10 000.-** chacune sont proposées et les dossiers de candidature, présentés par les théâtres ou troupes selon les modalités prévues par le règlement, doivent parvenir à la SSA au plus tard le **15 décembre 2002.**

Règlement disponible à la SSA et sur Internet
<http://www.ssa.ch/francais/services/culturel/concours.htm>

Nouveau concours d'écriture de comédie

La compagnie «Confiture» de Genève lance un nouveau concours avec l'appui de la SSA. Les auteurs intéressés par le théâtre de divertissement peuvent proposer une pièce de théâtre dont le sujet doit être original et inédit. La pièce choisie par le jury sera jouée dans l'abonnement de la saison du 23 mai au 14 juin 2003 par la compagnie «Confiture la compagnie qui étale la culture!» qui présente ses productions au théâtre Cité-Bleue à Genève. Le Fonds culturel de la SSA met à disposition, pour cette création, **Fr. 20 000.-, dont Fr. 10 000.- vont à l'auteur.**

Délai d'envoi des dossiers de candidature: **30 août 2002.**

Règlement disponible à la SSA et sur Internet
<http://www.ssa.ch/francais/services/culturel/concours.htm>

Le Manuel du jeune auteur & réalisateur

Les Editions Dixit proposent une série d'ouvrages didactiques dont le but est de familiariser les jeunes scénaristes et réalisateurs avec la scène audiovisuelle française. Après un très pertinent GUIDE PRATIQUE DU SCÉNARISTE, Bernard Skira nous propose ce nouvel ouvrage qui focalise sur le jeune auteur cherchant à faire son film. Tâche difficile que d'aiguiller celui-ci dans les méandres complexes des rapports de production. Bernard Skira alterne informations (lieu de formation, système d'aides, adresses) avec toute une série de conseils pratiques dont la sagesse ne devrait échapper à aucun débutant. Il s'attarde en particulier sur les différentes filières qui mènent à la réalisation: l'écriture, le documentaire, l'assistantat, la télévision, en évaluant ce qu'elles apportent et ce qu'elles conditionnent. Très franco-français dans les détails, le livre reste pertinent pour tout auteur francophone sur sa description des états d'esprit. Celui qui a déjà eu un film à son actif y glanera quelques compléments d'informations toujours utiles, mais c'est le néophyte qui devrait surtout y trouver son compte: il y découvrira

quelle attitude adopter et comprendra qu'une bonne connaissance des enjeux reste l'atout majeur à développer en plus du désir dévorant de réussir.

Le Manuel du jeune auteur & réalisateur, Bernard Skira, (207 pages, 18,14 Euros) aux Editions Dixit, Rue de la Bruyère 3, 75009 Paris, www.dixit.fr, info@dixit.fr





aimer

Abécédaire de variété, pour Dominic Noble, décédé à Genève le 18 janvier 2002

De Nicolas Buri

Les lettres de l'alphabet pour jeter quelques fils dans quelques directions, là où j'arrive encore à entendre la voix de Dominic, de l'ami, de l'acteur, de l'auteur. Des évocations partielles, et forcément partiales.

Amérique: La blessure d'être Américain dans des cercles très antiaméricains. Cela a produit beaucoup d'arguments, de disputes et d'incompréhension, de ruptures et de réconciliation. Mais l'antiaméricanisme culturel, cette marotte, cette infirmité de l'intelligence, est, comme tout protectionnisme, profondément réactionnaire, artistiquement stérile. Triste, une culture qui se définit contre une autre culture. Tristement comique, cette genuflexion involontaire de nombre d'artistes devant l'empire américain.

Bataille: Dominic était toujours prêt pour les confrontations vives, pour le bonheur de défaire les postures, pour la joie de voir ses amis douter, donc s'améliorer. Bataille aussi, Georges: la subversion flamboyante de l'érotisme.

Calvin: Celui d'ici, que Dominic connaissait si bien pour s'être plongé dans sa passionnante histoire. Un réformateur, donc. Notre découverte était l'humour de Calvin dans son écriture, notamment le pamphlet intitulé *Traité des reliques*.

Rabelais est tout proche, tout aussi marrant. Dominic était un passionné d'Histoire, sur un banc de faculté, rue Candolle, dans d'innombrables livres où l'Histoire le remuait, dans l'actualité qui passe les convictions au shaker. Et là, dans ce scénario, une vie de Calvin, Calvin au service de son talent, une vraie *fresh story*.

Calvin Klein: Un soir sorti de scène. Il porte un costume Calvin Klein. Un beau costume, et je suis un peu jaloux de son élégance.

Cointreau: Un Cointreau *on the rocks*. Un alcool doux où nous baignons nos après-midi de rêves et de conversation.

Désir: On connaît Bouddha, qui s'éveille à la plénitude quand le désir est chassé. C'est vrai que le désir peut être une véritable agression, une promesse de tourments.

Emotion: Qu'est-ce que ça peut être brutal !

Flop: Un risque, une peur d'acteur, l'occasion de savoir ce qu'on ne fera pas ensuite.

Grangousier: Père et grand-père de Gargantua et de Pantagruel. Nous les aimions beaucoup. Grangousier, le nom d'un restaurant d'Avignon où nous avons dévasté un chariot de fromages pour nous venger de l'avarice des portions.

Houri: Que sont donc ces femmes couvertes de miel qui attendent les guerriers dans le paradis coranique. Tu me raconteras ?

Hohl: Ecrivain suisse. «Qui sait quitter, celui-là seul reste.»

Instant: En un instant rejoindre l'autre côté, mais en un instant ne plus pouvoir revenir.

Intrigue: C'en est une où la mort triomphe. Adolescents, nous voyions là un happy end.

Janus: La nécessité terrible d'avoir deux visages.

Khayam: Omar, une vie vouée à la trinité du vin, des femmes et des fleurs.

Loi: Dominic le légaliste, il détestait avoir à enfreindre une loi écrite. Mais quand sa prodigieuse imagination était à l'œuvre, toutes volaient en éclats.

Monde: Il eu le tort de penser que le monde ne tolérerait plus sa présence.

Nuit: Combien de nuits comme celle-ci faudra-t-il encore ajouter à nos vies ?

Onomatopées: Il en a tant inventé, nous a tant fait rire. En voici un florilège: Sackafünda, Gruga, Kwankwana, Türski. Tout cela était plein de bon sens.

Palindrome: Inscrit sur la fontaine à l'entrée de la porte de Constantinople. «Nipson anomimata mi monan ospin» (ortographe non respectée). «Lave-toi de tes péchés, comme tu laves ton visage.» Mais nous connaissions aussi des palindromes plus simples et légers comme: «Bob ô Bob.»

Qualité: L'homme sans qualités, Ulrich, personnage du roman de Musil, était mon modèle. Aujourd'hui il me reste à admirer des qualités sans homme. ▶

Dominic Noble dans *Rosencrantz et Guildenstern sont mort* de Tom Stoppard, mise en scène par Valentin Rossier
Photo: Isabelle Meister



Réalité: Nous avons tous un problème, un jour ou l'autre avec la réalité. Il peut survenir qu'elle se pétrifie, qu'elle ne convienne plus et qu'il n'y ait rien d'autre que cela. Mais l'homme qui vit, s'il faut aimer la vie, sait que la réalité est un jeu.

Sybarite: La plénitude du confort, du luxe, du repos, de la chair et du sommeil de la conscience. Nous avons tant joué.

Tempête: Tempête sous un crâne.

Unamuno: Le sentiment tragique de la vie.

Voix: J'entends tous les jours le silence que tu laisses. Souvent, je saisis mon téléphone, le geste se fige, l'hébétude vient. C'est tellement irréel quand la voix que l'on préfère se tait.

Wapiti: Le pays australien qu'il aimait, les grands espaces où il projetait son goût immodéré de l'exploration.

Xanadu: Hollywood, cet horizon lointain.

Yeoman: Garde de la seule prison où il aurait été ravi d'être enfermé.

Zélateur: ... de la vie.

Palmarès au Festival international de films de Fribourg

En mars, le jury international du 16^e Festival présidé par la réalisatrice belge Yasmine Kassari a décerné le Grand Prix du Festival international de films de Fribourg «Le Regard d'or», doté d'un montant de Fr. 30 000.- par l'Etat et la Ville de Fribourg à **Nakta(dul) (Chameau(x))** de **Park Kiyong** (Corée du Sud). Ce même réalisateur a également obtenu le Prix SSA/Suissimage du scénario doté de Fr. 5000.-.

Informations: www.fiff.ch



Regards croisés

Philippe Cohen, comédien, auteur et metteur en scène, est allé voir B comme Béjart, le film de Marcel Schüpbach

Les seuls chaussons que je connaisse vraiment depuis ma plus tendre enfance, ce sont les «aux pommes». C'est pourquoi quand il s'agit d'en découvrir de nouveaux, notamment ceux des danseuses, je suis plutôt partant.

Cette rubrique étant destinée à proposer des regards croisés, j'ai regardé vers l'écran et j'ai cherché le regard de Schüpbach, mais j'ai croisé celui de Béjart. Pour que nos regards se croisent, avec mon collègue de la SSA cinéaste, il faudrait qu'il vienne voir ma prochaine pièce. Malheureusement, elle ne se joue plus. Donc Marcel et moi sommes dans une impasse. Notre relation est bloquée. Impossible d'échanger un regard croisé ! Eh oui, l'avantage du cinéma sur le théâtre, c'est qu'il n'y a pas de dernière représentation, et nous, artisans de la scène, nous en serons toujours maladivement jaloux. Comme des petits rats...

Bref, je ne dirai rien sur ce film. Par contre, je peux vous en dire sur Béjart, Brel, Barbara, Bach, et tous les héros de *B comme Béjart*. Notamment sur les danseurs, jeunes, et sur le chorégraphe, âgé. Car c'est peut-être là

le thème de cette œuvre: la transmission. Il y a le vieux maître, se nourrissant de la vitalité de ses danseurs, admirateur de ceux-ci. Lentement déterminé. Calme, comme un berger guidant son troupeau. Bon, «troupeau» n'est pas une image très heureuse... Disons son corps. Son corps de ballet... Et puis les danseurs, au travail, leur corps en souffrance puis en bonheur sous l'œil du maître. J'ai croisé le regard de Béjart, au studio, dans les loges, sous la pluie, et c'était déjà *Star Wars*, comme si cet œil bleu transmettait «La Force». Et ça, ça force l'admiration, en plus que c'est beau à voir, ces interprètes en sueur, ce microclimat où le mouvement répété cent fois crée une électricité

orangeuse. Donc je me suis offert une tranche de beauté et c'est pas tous les jours !

J'ai croisé le regard de Béjart, grâce à l'œil de Marcel, et je me suis senti tout petit dans mes chaussons. M comme Maurice M comme Marcel M comme Merci!

Philippe Cohen



B comme Béjart de Marcel Schüpbach
Actuellement dans les salles romandes. Informations au 021 641 04 80



De Stand van de Zon de Leonard Retel Helmrich
Photo: Visions du Réel

Visions du Réel Nyon

Le Prix du public SSA/Suissimage doté de Fr. 5000.- a été décerné au «meilleur film, tous métrages confondus, de la compétition internationale» par le jury du public à **Leonard Retel Helmrich** (Pays-Bas) pour son film **De Stand van de Zon**, qui a également obtenu le Prix SRG SSR idée suisse.

Palmarès détaillé et informations sur <http://www.visionsdureel.ch>

Avant de signer un contrat d'auteur...

Surtout, n'hésitez pas à soumettre à la SSA vos contrats d'auteur **avant de les signer** !

Nous les examinerons et vous conseillerons volontiers ! Et pensez-y: une fois un contrat signé, il a valeur juridique...

Réductions avec la carte membre SSA

Voici la liste actuelle des établissements accordant un rabais aux détenteurs de la carte membre SSA. La durée de validité de votre carte est de deux ans; vous trouverez la prochaine date d'échéance inscrite sur son verso. Nous nous chargeons directement de les renouveler et la nouvelle carte vous parvient automatiquement par poste.

Théâtres

La Chaux-de-Fonds: Théâtre Populaire Romand

Fribourg: Théâtre des Osses

Genève: Am Stram Gram, Théâtre de Carouge, La Comédie, Le Poche, St-Gervais.

Lausanne: Théâtre Boulimie, Théâtre Kléber-Méleau, Théâtre de Vidy

Meyrin: Forum Meyrin

Monthey: Théâtre du Crochetan

Montreux: Centre Dramatique Chablais-Riviera

Neuchâtel: Théâtre du Passage, Centre culturel neuchâtelois

Sion: CMA Sion-Théâtre de Valère

Villars-sur-Glâne: Espace Moncor

Yverdon: Théâtre Benno Besson, Théâtre de l'Echandole

Bâle: Kaserne Basel

Zurich: Theater am Neumarkt

Winterthour: Theater am Stadtgarten

Cinémas

Lausanne: Cinémathèque Suisse, Ciné Qua Non, Cinétoile

Pully: City Club

Matériel informatique

Hotline Computer SA, Renens (PC)

TSI Technique et Support

Informatique SA, Lausanne (Macintosh)

Diffusions à l'étranger

La SSA s'efforce constamment de conclure de nouveaux contrats de réciprocité avec des sociétés d'auteurs étrangères.

Les droits dont peuvent bénéficier nos membres pour l'utilisation de leurs œuvres à l'étranger varient considérablement en fonction des pays et du type de l'œuvre. De plus, il est parfois difficile pour nos sociétés sœurs étrangères d'identifier les œuvres de nos membres parmi l'ensemble des utilisations effectuées dans leur pays. Nous recommandons donc à nos membres dont les œuvres auraient fait l'objet d'une diffusion ou représentation à l'extérieur des pays francophones de prendre contact avec la SSA.



A PROPOS

Bulletin d'information trimestriel de la Société Suisse des Auteurs (SSA)

Rue Centrale 12/14
Case postale 3893
CH - 1002 Lausanne

Administration générale

Tél. 021 313 44 55, fax 021 313 44 56
e-mail: info@ssa.ch, internet: www.ssa.ch

Fonds culturel

Tél. 021 313 44 66 et 021 313 44 87
Fax 021-313 44 76
e-mail: jolanda.herradi@ssa.ch
christiane.savoy@ssa.ch

Comité de rédaction

Denis Rabaglia (responsable), Jolanda Herradi, Richard Gauteron, Claude Champion, Robi Engler
Collaboration à ce numéro
Nicolas Buri, Philippe Cohen, Pierre-Henri Dumont, Jürg Ruchti, Carlo Capozzi

Traduction allemande

Nicole Carnal, Urs Richte, Jolanda Herradi

Correction

Anne Salem

Graphisme

Dizaïn, Jean-Pascal Buri, Lausanne (jpbur@urbanet.ch)

Caricatures et pictogrammes

Mix & Remix

Impression

Presses Centrales Lausanne SA